

Mairie de Cléry-en-Vexin

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal – Séance du mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le VINGT-NEUF du mois de JANVIER, le Conseil Municipal de la commune de CLERY-EN-VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur René PANNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Date de convocation : mardi 21 janvier 2025

Présents : Mesdames Nadège BESLON, Flore QUILLET-JACQUOT ; Messieurs Jérôme GUERIN, Georges VIALLON, Jacques BEAUGRAND, Robert VISBECQ.

Arrivée de Monsieur René PANNIER, Maire, à 20h45.

Absents avec pouvoir : Franck DELORME donne pouvoir à Mme Nadège BESLON et Madame Roseline URIE donne pouvoir à Monsieur Jérôme GUERIN.

Absente : Madame Delphine ZECCA.

A été désigné secrétaire de séance : M. Jérôme GUERIN

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux de la séance du 26 novembre et 9 décembre 2024.
- Autorisation à M. le Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.
- Délibération sur les tarifs et durées sur les concessions et site cinétaire du cimetière.

Informations diverses de M. le Maire

Questions Diverses

- Demande de subvention Association Chats en détresse,
- Demande de subvention Office National des Combattants et des victimes de guerre.

Préambule :

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour pour délibération : Le site archéologique d'Epiais-Rhus / Vallangoujard, l'achat de la parcelle ZK n°17 (4 800m²).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **20 heures et 30 minutes**.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 26 NOVEMBRE ET DU 9 DECEMBRE 2024

M.GUERIN Jérôme, Maire-adjoint, soumet le procès-verbal des séances du 26 novembre et du 9 décembre 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant leur adoption définitive.

Le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité des membres présents et représentés, les procès-verbaux des séances du 26 novembre et du 9 décembre 2024.

Arrivée de Monsieur René PANNIER, Maire, à 20h45.

BUDGET COMMUNE : AUTORISATION A M. LE MAIRE D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

DELIB n° : 2025/01-01

M. GUERIN Jérôme, Maire-adjoint chargé des Finances, informe l'assemblée qu'afin de pouvoir payer des factures pour des travaux d'investissement si nécessaire, il est important d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Autorise** Monsieur le Maire à utiliser à hauteur d'un quart le Budget d'investissement entre le 1^{er} janvier 2025 et le vote du Budget Primitif Commune 2025,

Affecte les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement :

Chapitre	Crédits ouverts en 2024	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
20-Immobilisations incorporelles	110 000 €	27 500 €
21-Immobilisations corporelles	204 000 €	51 000 €
23-Immobilisations en cours	223 362 €	55 840 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

CIMETIERE : Tarifs et durées :

DELIB n° : 2025/01-02

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est réservé dans le cimetière de la commune des concessions de terrains pour fondation de sépultures privées et d'un site cinéraire comprenant un columbarium, des cavurnes et un jardin du souvenir. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le dernier règlement du cimetière date de 1957. De ce fait, le règlement va être mis à jour avec les évolutions de la réglementation funéraire.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'augmenter les prix des concessions et du site cinéraire pour plusieurs raisons :

- La mairie risque de devoir faire face à des frais non prévus car plusieurs concessions sont arrivées à terme échu et, sans réponse des familles, la mairie va devoir faire des exhumations.
- La remise aux normes de l'ossuaire et du caveau provisoire est à envisager.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-10 et L.2122-23,

VU la délibération du 14 novembre 2018 instaurant les tarifs des concessions funéraires et leurs durées,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2223-1,

Monsieur le Maire informe de la nécessité de fixer de nouveaux les tarifs et les durées de ses concessions suivantes.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de la révision des prix pour les concessions funéraires et site cinéraire, columbarium, cavurnes, jardin du souvenir comme suit à compter du 29 janvier 2025 :

Durées	Habitants Cléry-en-Vexin	Tarifs
15 ans	Concession funéraire standard	300€
	Concession funéraire avec caveau (<i>si disponible</i>)	1 200€
30 ans	Concession funéraire standard	500€
50 ans	Concession funéraire standard	800€

Durées	Site cinéraire	Tarifs
15 ans	Columbarium	400€
	Cavurne (<i>fournie</i>)	600€
30 ans	Columbarium	700€
	Cavurne (<i>fournie</i>)	800€
	Jardin du souvenir (<i>dispersion avec plaque d'identification obligatoire</i>)	Gratuité

Après la décision du Conseil Municipal,
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Marie-Christine GILLARD, qui nous aide bénévolement, sera disponible les lundis et jeudis à la mairie afin d'échanger et renseigner les administrés ayant une concession ou souhaitant en acquérir une.

SITE ARCHEOLOGIQUE D'EPIAIS-RHUS / VALLANGOUJARD :

DELIB n° : 2025/01-03

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Cléry-en-Vexin est propriétaire d'une parcelle référencée ZK n°17 (4 800m²) situé à EPIAIS-RHUS et informe les élus que la Direction de l'Environnement du Développement Durable et de l'Agriculture du Conseil départemental du Val d'Oise, dans un courrier en date du 13 janvier 2025, propose d'acquérir cette parcelle pour un montant de 2 615€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la cession de cette parcelle au Conseil Départemental du Val d'Oise pour un montant de 2615€.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur PANNIER évoque :

- Il a été demandé une subvention par l'Association Chat en Détresse à laquelle le Conseil Municipal ne peut donner une suite favorable.
- Il a été demandé une subvention par l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre à laquelle le Conseil Municipal ne peut donner une suite favorable.

Madame QUILLET-JACQUOT intervient sur les problématiques d'éclairage public au Tillay. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une intervention de l'entreprise SECAL est prévue dans les prochaines semaines pour réparer les dysfonctionnements sur l'éclairage public dans le village.

Monsieur GUERIN présente la maquette du bulletin municipal 2025 et demande l'avis du Conseil Municipal pour la première de couverture concernant la photo à y intégrer.

Il a été évoqué également les sujets relatifs à la présentation du diagnostic de l'église suite à la réunion qui s'est déroulée en mairie le 23 janvier dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le secrétaire de Séance,
M. Jérôme GUERIN



Le Maire,
M. RANNIER René

